



La Gaillarderie

À partir de francois.veron0003Aorange.fr François VERON <veron.francois@orange.fr>

Date Mar 15/04/2025 10:34

À enquete-publique-urbanisme@noisyleroi.fr <enquete-publique-urbanisme@noisyleroi.fr>

Madame, Monsieur,

Suite a votre enquête concernant le changement de (PLU) et plus précisément de la zone UC je me permets de refuser catégoriquement la proposition étonnante d'ajouter un étage supplémentaire sur les bâtiments de la Résidence de la Gaillarderie 78590 Noisy le Roi .

Cette proposition est d'autant plus étonnante, qu'à ma connaissance, nous ne sommes en aucun cas concerné par la zone UC .

- Définition de la zone UC :

Zone d'habitat collectif dans lesquels se situent des logements , des équipements collectifs (?), des bureaux (?) et des commerces (?)

LA GAILLARDERIE est une résidence close entièrement privée non concernée dans ses limites par les équipements communautaires urbains dépendants de la mairie ..

D'autre part la Résidence à été construite sur un terrain instable drainant les eaux pluviales dans le bas de la résidence où se trouvait un cours d'eau . C'est pourquoi les immeubles construits en bas de la Résidence ont les caves inondées lors de très fortes précipitations.

De la même façon, il a fallu au cours des ans reprendre les canalisations et protéger les tuyaux dans des gouttières en béton afin qu'ils restent stables

Comme vous le voyez cette proposition ne peut en aucun être appliquée à notre résidence.

Avec mes remerciements.

F.VERON (35)

Envoyé depuis l'application Mail Orange